



## Maintien des chèques vacances pour employée en accident travail

Par **quidam30**, le **06/06/2013** à **21:11**

Bonjour,

En accident de travail depuis bientôt 4 mois, le comité d'entreprise m'informe que je n'aurais pas les chèques vacances auquel j'ai le droit chaque année (soit 150 euros environ) parce que je suis en accident de travail depuis plus de trois mois.

Est-ce légal?

Merci de votre réponse.

cordialement

Par **moisse**, le **08/06/2013** à **11:31**

Lorsque les CV sont distribués par le Comité d'entreprise sans participation financière du salarié, c'est le CE qui fixe les règles d'éligibilité et non l'employeur.

Vous devez donc consulter les règles d'attribution pour en vérifier le respect.